



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Demande de subvention pour acquisition du site Lafarge****Délibération n° 26 04 19**

*L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absente représentée :** Madame Céline Duquesne par Monsieur Maurice Tamazout

**Absents :** Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde et Monsieur Jean-Pierre Roch

*Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance*

**Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la délibération n° 25 11 01 désignant la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-Maritimes (CCI 06) comme aménageur du site et indiquant l'intention de la Communauté de Communes à acquérir une partie du site Lafarge destinées à l'installation de services techniques,

**Considérant** la délibération n° 26 04 18 renouvelant la détermination de la Communauté de Communes à créer sur le site Lafarge un pôle destiné à l'installation d'équipements publics : des services techniques communautaires, le S.I.L.C.E.N. (syndicat de gestion de l'eau potable) et le S.I.C.T.E.U. (syndicat de collecte et de traitement des eaux usées),

**Considérant** le prix de vente des parcelles d'une superficie totale 16.167 m<sup>2</sup>, au prix de 200.000 euros HT, soit 210.132,77 euros TTC, hors frais notariaux, soit 12,37 euros HT le m<sup>2</sup>, appartenant à l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur et situées sur la commune de Contes.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,**

- **Sollicite** le concours financier de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre du Contrat Nos Territoires d'Abord 2024-2029 pour l'acquisition de parcelles sur le site Lafarge, d'une surface totale de 16.167 m<sup>2</sup>.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 31

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
E. LORETZ**

**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**